

Rapporteur : **Monsieur Jean-Pierre ABELIN**

**OBJET : Châtellerault – Zone industrielle du Sanital  
Mainlevée partielle du privilège de vendeur profitant à la commune  
sur l'ensemble immobilier à usage d'abattoir appartenant à la SAS  
MILLENIUM COMPANY**

Mesdames, Messieurs,

*Par acte authentique sous seing privé en date du 25 mai 2009, la commune de Châtellerault a cédé à la SAS Millenium Company un ensemble immobilier à usage d'abattoir, situé avenue Alfred Nobel dans la zone industrielle du Sanital, cadastré section EL n°35 pour une superficie de 2 ha 45 a 70 ca. Cette cession a été consentie moyennant un paiement échelonné sur 15 ans avec une annuité constante de 60 980€ et une dernière annuité de 69 910€.*

*Aux termes de l'acte de vente suscitée, la collectivité s'est engagée à apporter mainlevée partielle du privilège de vendeur lui profitant sur ledit immeuble afin de permettre à la SAS Millenium Company de céder une partie du site industriel, en particulier au bénéfice de la société Bondy Viandes, principal partenaire des abattoirs.*

*Aujourd'hui, la SAS Millenium Company sollicite la collectivité afin d'apporter une mainlevée partielle destinée à autoriser la cession des logements associés au site industriel. Une division cadastrale a permis le détachement de ces logements de l'ensemble industriel.*

\* \* \* \* \*

**VU** l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières,

**VU** les articles 2440 et suivants du code civil relatifs à la radiation des inscriptions,

**VU** l'article 1654 du code civil relatif au bénéfice de l'action résolutoire,

**VU** la délibération n°49 du conseil municipal du 27 février 2002 relative au déclassement du domaine public communal des abattoirs,

**VU** la délibération n°9 du conseil municipal du 26 juin 2002 relative à la conclusion d'un bail emphytéotique de 19 ans avec la société ACHARD CLEMENT,

**VU** la délibération n°66 du conseil municipal du 9 octobre 2002 relative au complément du bail emphytéotique (promesse de vente au terme du bail),

# VILLE DE CHATELLERAULT

## Délibération du conseil municipal

DU Mercredi 16 septembre 2009 n° 18 page 2/2

**VU** la délibération n°23 du conseil municipal du 26 mars 2009 relative à la cession d'un ensemble immobilier à usage d'abattoir au profit de la SAS MILLENIUM COMPANY,

**CONSIDERANT** que la mainlevée partielle de la garantie profitant à la commune n'est pas de nature à compromettre le paiement entier et effectif des annuités restant à échoir,

**CONSIDERANT** que le montant de l'inscription du privilège de vendeur restera inchangé et qu'il sera intégralement reporté sur la partie de l'immeuble restant à appartenir à la SAS Millenium Company,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

1°) de donner mainlevée partielle sans paiement de l'inscription du privilège de vendeur profitant à la commune sur les logements associés au site industriel, à savoir sur la parcelle cadastrée section EL n°404, provenant de la division de la parcelle cadastrée section EL n°35,

2°) de renoncer au bénéfice de l'action résolutoire à défaut de paiement établie par l'article 1654 du code civil sur la partie de l'ensemble immobilier cédé par la SAS Millenium Company, à savoir la parcelle cadastrée section EL n°404, provenant de la division de la parcelle cadastrée section EL n°35.

3°) de conserver l'inscription du privilège de vendeur et de reporter son montant global sur la partie de l'ensemble immobilier restant à appartenir à la SAS Millenium Company, à savoir la parcelle cadastrée section EL n°403, ainsi que de maintenir le bénéfice de l'action résolutoire sur cet ensemble,

4°) d'autoriser le maire ou son représentant à signer l'acte authentique portant mainlevée de l'inscription profitant à la commune à intervenir qui sera passé en l'étude de maître ALLAIN, notaire à Poitiers.

Les frais d'acte seront pris en charge par la SAS Millenium Company.

**UNANIMITE**

Certifiée exécutoire  
Par le maire de la ville de Châtellerault  
Transmis à la sous préfecture, le 22/09/09  
Publié en mairie le 18/09/09

Pour ampliation,  
Pour le maire et par délégation,  
Le directeur général adjoint des services  
Philippe Turbault



VILLE DE CHÂTELLERAULT  
SECTION EL  
Abattoir

